AGENCE VIAL & ROSSI
Ingénierie - Urbanisme - Paysage - Géomètres Experts
4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE
Tél.: 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67
urbanisme@vial-rossi.fr

Agréé QUIQUE - Etudes et Conseil en Environnement
Agréé Maîtrise d'Oeuvre en Espaces Ruraux FNAGRE
Tél.: 06.26.58.54.40 Mail : quique-environnement@gmx.fr

Référence: 17-009

PLU

Plan Local d'Urbanisme

SERRAVAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.4 La Sauffaz - Chef-lieu - Le Villard

Echelle: 1/2000

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet arrêté par délibération du conseil municipal du 30 juillet 2019	Vu pour être annexé à l'arrêté du 17 octobre 2019

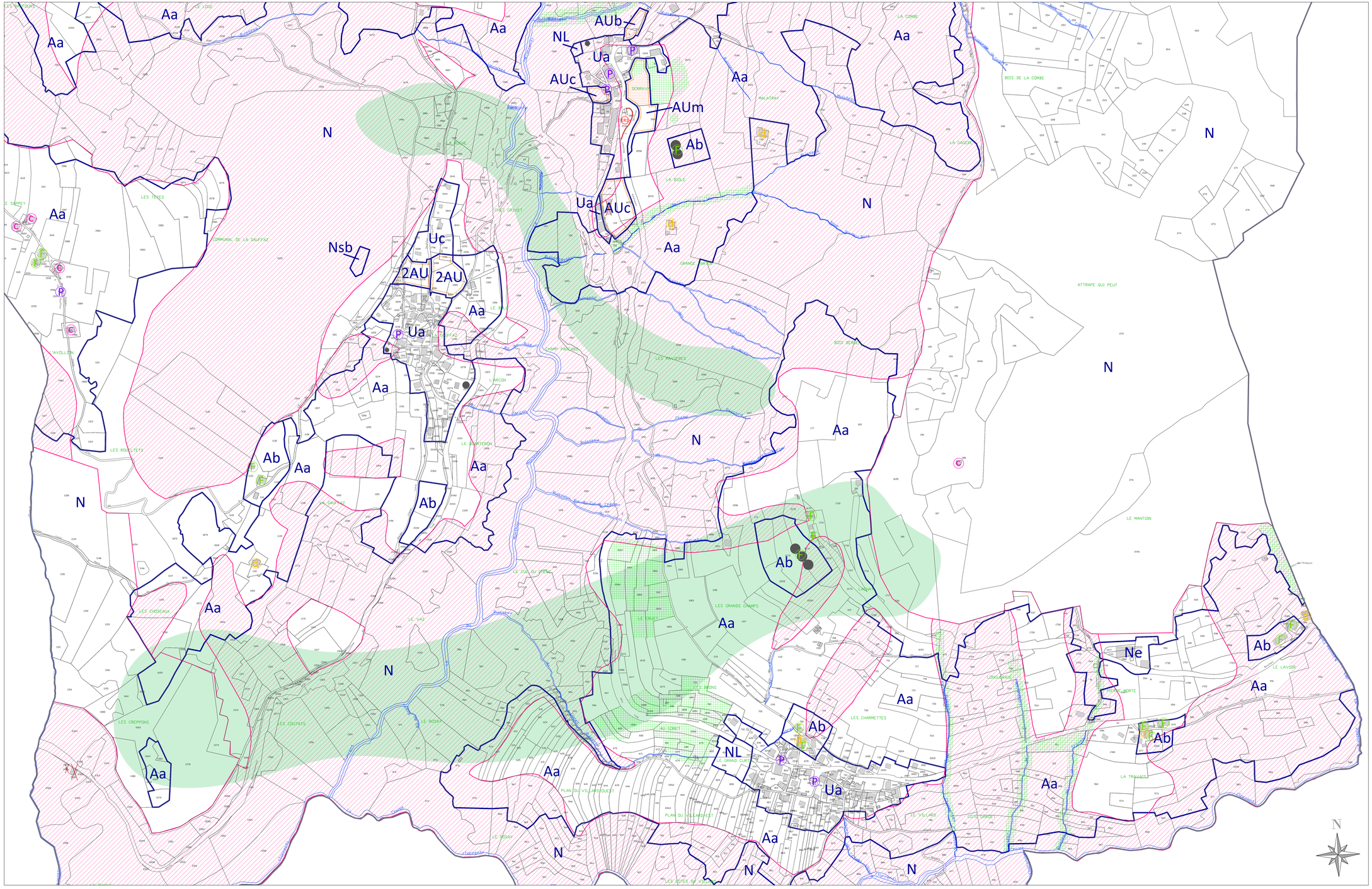

LEGENDE

U	ZONES URBAINES
Ua	Secteur urbanisé ancien dense
Uc	Secteur urbanisé récent moins dense
Ue	Secteur urbanisé à destination économique
Ue1	Secteur urbanisé à destination économique et de commerces

AU	ZONES A URBANISER
AUb	Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne à forte
AUc	Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne
AUm	Secteur de mixité sociale et fonctionnelle destiné prioritairement à de l'habitat et à des commerces ou activités de services
2AU	Secteur à urbaniser suite à réalisation des équipements et adaptation du PLU

A	ZONES AGRICOLES
Aa	Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
Ab	Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place

N	ZONES NATURELLES
N	Secteur naturel
Ne	Secteur naturel à vocation économique
NL	Secteur naturel à destination de loisirs
Nsb	Secteur naturel destiné au stockage de bois

INDICES ET SECTEURS

- (F) Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- (C) Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
- (d) Bâtiment pouvant changer de destination
- (P) Bâtiment ou construction présentant un intérêt patrimonial (ex: ancien château au Col du Marais, maison forte au Chef-lieu, ancienne fruitière, fours, chapelles, oratoires, ...)
- (Re) Refuge
- Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur concerné par les objectifs de mixité sociale (L.151-15 et R.151-38 3° du c. urb.) et fonctionnelle (L.151-16 et R.151-37 1° du c. urb).
- Périmètre d'étude du Plan d'Exposition au Risques Naturels Prévisibles (PER), dont secteurs concernés par des risques

ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Corridors biologiques
- Zones humides
- Zone Natura 2000 (Massif de la Tournette)
- Espace boisé classé (EBC)
- Elément de paysage et de biodiversité (vergers, ripisylves, alignements d'arbres,...)

EMPLACEMENT RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Cheminement piéton (1m)	Commune	75 m²

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiments inexistants (à titre indicatif)